

## Conseil d'arrondissement du 30 janvier 2025

### **Vœu de l'exécutif pour le maintien et le renforcement du dispositif parisien**

#### **« Lycéens à la rue »**

##### **Sur proposition d'Anne Baudonne et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen**

Considérant que le dispositif parisien « Lycéens à la rue », est mis en place depuis 2015, qu'il est cofinancé par la Ville de Paris, la Drihl et le Rectorat, et que celui-ci vise à offrir un hébergement et un accompagnement aux lycéens sans domicile fixe ou en grande précarité ;

Considérant que ces jeunes, souvent mineurs ou jeunes majeurs, sont dans une situation de vulnérabilité extrême, ce qui met en péril non seulement leur réussite scolaire, mais également leur santé physique et mentale ;

Considérant que le dispositif qui prévoyait initialement 70 places à sa création, a été augmenté d'une quarantaine de places supplémentaires et compte aujourd'hui 108 jeunes hébergés et suivis par 2 associations partenaires Aurore et Urgence Jeunes ;

Considérant que les jeunes inscrits dans le dispositif ainsi que les associations qui les accompagnent ont pris connaissance de la fin des prises en charges du dispositif par l'Etat en fin d'année 2024 de façon particulièrement soudaine et inattendue ;

Considérant qu'une partie des jeunes (suivis Aurore) ont été prévenus par courrier le 9 janvier qu'ils étaient convoqués à une réunion avec la DRILH et le Cabinet du Préfet le 16 janvier, générant ainsi chez eux une immense source de stress ;

Considérant que lors de cette réunion où étaient convoqués 40 jeunes, il leur a été annoncé des orientations très éparpillées dans des centres type « la Boulangerie » pour certains et, pour 12 d'entre eux, des orientations dans des sas partout en région, sans que la question du parcours scolaire ne soit pris en compte, sans que la question de la domiciliation ne soit réellement traitée ni même celle du suivi des rendez-vous préfecture ;

Considérant que nombre de ces jeunes sont scolarisés dans les différents lycées parisiens et de l'arrondissement en CAP, Bac Pro, en parcours initial ou d'alternance ;

Considérant que la situation des personnes à la rue à Paris est alarmante, avec un nombre croissant de personnes sans abri, dont de nombreux jeunes et familles, qui subissent les conséquences d'une crise du logement aggravée par l'insuffisance de logements sociaux et de dispositifs d'hébergement adaptés ;

Considérant que 250 jeunes sans solution d'hébergement occupent toujours la Gaité Lyrique ;

Considérant la pétition lancée par RESF de soutien aux lycéens à la rue du lycée Hector Guimard ayant déjà récolté de nombreuses signatures ;

Considérant que la crise du logement en Île-de-France, et particulièrement à Paris, est exacerbée par des loyers élevés, un marché immobilier saturé et un manque de solutions pérennes pour les publics les plus précaires ;

Considérant que l'absence de prise en charge efficace des personnes sans domicile a des répercussions humaines, sociales et économiques graves, entraînant une marginalisation croissante de populations déjà vulnérables ;

Considérant que l'engagement des acteurs locaux et associatifs parisiens a permis de répondre efficacement aux besoins urgents de ces lycéens, en leur offrant un cadre stable pour poursuivre leur scolarité dans des conditions dignes ;

Considérant que le désengagement de l'État et la suspension d'un tel dispositif viendraient aggraver les inégalités et abandonner ces jeunes dans des situations d'exclusion sociale et éducative alors même que des centaines de jeunes et de familles sont encore en situation de rue à Paris et ce, en plein hiver, et sous des températures négatives ;

**Sur proposition de l'exécutif le Conseil Municipal émet le vœu :**

- Que l'État maintienne son soutien au dispositif « Lycéens à la rue » afin de garantir une prise en charge digne et adaptée de ces jeunes en grande difficulté ;
- Que l'État s'engage à financer de manière pérenne ce dispositif, en partenariat avec la Ville de Paris ;
- Que le Gouvernement prenne des mesures concrètes pour lutter contre l'exclusion scolaire et sociale des jeunes sans domicile, en renforçant les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'accompagnement éducatif ;
- Que la Ville de Paris continue de plaider pour une prise en charge effective et humanitaire des lycéens sans domicile fixe, en collaboration avec les acteurs associatifs et institutionnels.